



DEMANDE DE REPRODUCTION

L'IRHT fournit des reproductions des manuscrits des bibliothèques de France, à l'exception de la Bibliothèque nationale de France, des Archives nationales et de la Bibliothèque interuniversitaire de Montpellier. L'autorisation de reproduction doit être obtenue, au préalable, auprès de l'institution détentrice du document, excepté pour les manuscrits conservés dans les bibliothèques municipales.

Les demandes doivent être adressées au service Images de l'IRHT par voie numérique ou postale :

CNRS - IRHT

Pôle numérique

Service Images

3 B avenue de la Recherche scientifique

CS 70062

45071 ORLÉANS cedex 2

reproductions.irht@cnrs-orleans.fr

CONDITIONS GÉNÉRALES

La commande

Pour être honorée, une commande doit être :

- rédigée très lisiblement, datée et signée sur un formulaire IRHT (télécharger le fichier PDF sur le site web de l'IRHT),
- si elle est destinée à une publication, accompagnée de l'autorisation de reproduction obtenue auprès de l'institution détentrice du document,
- si elle est administrative, accompagnée du **bon de commande de l'établissement payeur avec mention du numéro de SIRET pour la France ou du numéro de TVA INTRACOMMUNAUTAIRE pour la CEE.**

La facturation

- Application d'une facturation forfaitaire minimum de 15,24 euros HT
- Frais d'envoi forfaitaires fixes (emballage, manutention, port : uniquement par la poste) :
 - 10 euros pour la France et les pays de l'Union Européenne,
 - 15 euros pour tous les autres pays,
 - 5 euros pour un envoi par serveur sécurisé,
 - exonération pour l'envoi d'un nombre limité de fichiers par mail.
- TVA :
 - 20% pour la France et les clients des pays membres de la CEE ne possédant pas de numéro d'identification de TVA intra-communautaire.
 - Exonération si le payeur est un organisme appartenant à un pays membre de la CEE à condition de porter son **numéro d'identification de TVA** sur la commande.
- Paiement à réception de la facture qui sera adressée par courrier séparé après l'envoi des reproductions.

Vous avez la possibilité de régler vos factures soit :

- par chèque bancaire ou postal au nom de l'Agent Comptable Secondaire du CNRS
3^E Avenue de la Recherche Scientifique - 45071 Orléans Cedex 2
- par virement bancaire au bénéfice de l'Agent Comptable Secondaire du CNRS sur le compte ouvert au
Trésor public – Trésorerie générale du Loiret, 4 pl. du Martroi à Orléans
Trésor Public - 10071 45000 00001000035/89
IBAN : FR76 1007 1450 0000 0010 0003 589
BIC/SWIFT : BDFEFRPPXXX
- par carte bancaire, sur place à la délégation ou en renvoyant le papillon ou figurant sur votre facture.

L'utilisation des reproductions

En application de la loi du 11 mars 1957 et notamment son article 41, les reproductions sont effectuées en lieu et place d'une transcription manuelle. Elles sont strictement destinées à des fins de recherche et réservées à l'usage privé du demandeur. Le droit payé pour obtenir la reproduction ne représente pas l'achat de cette dernière, il est destiné à couvrir exclusivement les frais de la copie effectuée sur demande.

Le Centre National de la Recherche Scientifique n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait de la copie demandée en contravention de la législation sur la propriété littéraire et artistique (« loi n° 57-298 du 11 mars 1957 »).

L'IRHT communique chaque année aux bibliothèques les noms et sujets de recherche des personnes ayant commandé des reproductions de leurs manuscrits.

La mention « cliché : CNRS - IRHT » et la référence complète du document sont obligatoires.

Dans le cas d'une publication, l'envoi d'un exemplaire de l'ouvrage à l'IRHT est vivement souhaité.

PROCÉDÉS ET TARIFS au 1^{er} Septembre 2019 EN EUROS HORS TAXE

Attention : les reproductions C4 se font une page à la fois (10 folios = 20 tirages).

CODE	PROCEDE	PRECISIONS	PRIX HT
	Procédé noir et blanc		
C4	Copie A4 sur papier	21 x 29,7 cm	1,00 €
GCD	Image numérique haute définition en niveaux de gris	la vue	0,40 €
GCD-2	Image numérique haute définition en niveaux de gris, uniquement pour documents déjà numérisés	forfait pour un manuscrit inférieur à 250 folios	30,00 €
GCD-3	Image numérique haute définition en niveaux de gris, uniquement pour documents déjà numérisés	forfait pour un manuscrit supérieur à 250 folios	50,00 €
	Procédé Couleur		
B4	Copie A4 sur papier	21 x 29,7 cm	3,00 €
BCD	Image numérique basse définition (1024x768 pixels, lecture)	la vue	1,00 €
BCD- 2	Image numérique basse définition (1024x768 pixels, lecture)	forfait pour un manuscrit inférieur à 250 folios	30,00 €
BCD- 3	Image numérique basse définition (1024x768 pixels, lecture)	forfait pour un manuscrit supérieur à 250 folios	50,00 €
HCD	Image numérique haute définition (2000x3000 pixels, édition)		12,00 €
THCD	Image numérisée très haute définition (à partir de 4080 x 5440 pixels, édition)	se renseigner si possibilité technique	40,00 €

Vous pouvez contacter pour toute question : Anne Laurent au +33.2.38.25.79.02 – reproductions.irht@cnrs-orleans.fr

Votre commande sera exécutée et facturée sur Orléans.